

DEL2024_05_087

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE - APPROBATION DE L'AVENANT N°2

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Par délibération du 21 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention afférent, entre la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville.

La convention était conclue pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023. Elle a été prolongée par avenant n°1 jusqu'au 30 juin 2024, afin de permettre de finaliser la sortie opérationnelle de certaines propriétés acquises par l'EPFIF.

Une nouvelle convention d'intervention foncière est envisagée entre la Ville, l'EPT Grand Paris Grand Est et l'EPFIF. Toutefois, les montants financiers et les périmètres d'intervention foncière doivent être réétudiés au regard notamment de l'étude sur les micro-centralités des quartiers des Coudreaux et de Franceville, en cours.

DEL2024_05_087

Dans l'attente des conclusions de l'étude précitée, qui permettront de définir des périmètres d'intervention foncière pertinents, il est proposé au conseil municipal de proroger la convention d'intervention foncière d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 28 février 2017, et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 12 décembre 2022,

Vu les actions et projets menés depuis de nombreuses années par la Commune pour le développement urbain et social de son territoire,

Vu la délibération n°2017/113 du 21 juin 2017 approuvant la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la la Ville de Montfermeil, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et l'Établissement Public Foncier d'Île de France, permettant une veille foncière indispensable à la réalisation des projets et actions structurants portés par la Ville,

Vu la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention signés le 27 septembre 2017,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière précitée, approuvé par délibération n°2023_05_092 du conseil municipal du 23 mai 2023 et signé le 29 juin 2023,

Vu l'étude de programmation urbaine en cours sur les micro-centralités des quartiers de Franceville et des Coudreaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'attendre les conclusions de l'étude sur les micro-centralités des quartiers de Franceville et des Coudreaux pour définir des périmètres d'intervention foncière pertinents dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle convention,

Considérant donc qu'il est nécessaire de proroger la convention d'intervention foncière d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière, ayant pour objet de la proroger jusqu'au 30 juin 2025.

DEL2024_05_087

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 29/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/05/2024

Montfermeil, le 29/05/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)